

Questions orales

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député semble faire valoir un argument au lieu de poser une question. Le gouvernement continue de négocier la question du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau avec les parties en cause, non seulement les agriculteurs et les négociants mais aussi les provinces. Les habitants de l'Ouest ne partagent pas tous le même point de vue sur cette question. Mes ministres tentent de déterminer quelle est la solution qu'ils préfèrent et qui serait plus avantageuse pour eux.

L'OPINION DU MINISTRE

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Agriculture. Dans son discours, le ministre a déclaré que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau allait à l'encontre des objectifs énoncés dans la stratégie agro-alimentaire du gouvernement fédéral. Pourrait-il nous expliquer quel avantage il peut y avoir à supprimer ce tarif? Dans quelle mesure une baisse des revenus agricoles nets est-elle un avantage pour les agriculteurs canadiens?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député peut évidemment interpréter comme il l'entend mes déclarations ou ce qu'en dit la presse. Mais le gouvernement fédéral n'a pas l'intention, comme le premier ministre l'a dit, de supprimer le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Il faut que nous ayons des discussions pour savoir ce qu'en pensent les intéressés. J'ai fait cette déclaration en réponse à une question que m'a posée un des participants à la réunion des producteurs de soja de l'Ontario. La période des questions n'est pas suffisamment longue pour nous permettre de rapporter tout ce qui s'est dit à cette réunion. Nous voulons, par notre stratégie agro-alimentaire, créer des emplois au niveau, notamment, de la production et du conditionnement du produit brut, tant dans l'Ouest et dans l'Est qu'ailleurs, afin d'améliorer la situation d'ensemble de l'agro-alimentaire. Voilà l'objectif de notre stratégie agro-alimentaire. Nulle part et d'aucune manière n'avons-nous proposé, comme le prétend le député, de supprimer le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS À DES FONCTIONNAIRES
PAR DES MEMBRES DU PARTI QUÉBÉCOIS

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Tous les partis politiques encouragent la collecte de renseignements au sujet d'autres groupes et d'autres partis et tous les gouvernements, que ce soit au Canada ou ailleurs, essaient de se renseigner sur les activités, les motifs et la politique d'autres gouvernements. Mais dans certains cas, du moins au

Canada, nous savons maintenant qu'on a eu recours à tort à la police ou au service de sécurité à cette fin et que la police est parfois allée trop loin dans ses efforts pour fournir des renseignements à ses chefs politiques.

Ma question a trait à certaines observations faites hier à l'extérieur de la Chambre au sujet de l'obtention de renseignements, auprès de fonctionnaires fédéraux, par des membres du Parti Québécois et du recours au service de sécurité pour prévenir ces activités. Je n'arrive pas à croire qu'un solliciteur général ait pu faire de telles observations sans en avoir discuté pleinement avec son premier ministre. Vu que cette affaire ne concerne pas les gouvernements de pays étrangers et que les relations internationales ne sont pas en cause, le premier ministre peut-il dire qui a essayé d'obtenir quels renseignements et de qui?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je me rappelle qu'il y a quelques années, le ministre des Finances du gouvernement péquiste à Québec, M. Parizeau, avait signalé en jubilant qu'il essayait d'obtenir des renseignements secrets du gouvernement du Canada par l'entremise de divers agents. Je me rappelle que l'opposition avait trouvé cela très drôle à l'époque. C'est peut-être à cela que le solliciteur général faisait allusion. Je l'ignore. Je n'ai pas lu et je n'ai pas entendu les déclarations qu'il a faites hier.

M. Hnatyshyn: Cela s'est passé aujourd'hui.

ON DEMANDE UNE DÉCLARATION

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, le premier ministre se rend certainement compte que les déclarations faites hier par le solliciteur général visaient deux objectifs. D'abord, il avertissait les Québécois qui essayaient d'obtenir les renseignements en cause, supposément de nature politique, de cesser leurs activités et, deuxièmement, il demandait au service de sécurité du Canada de s'en occuper. Vu les agissements passés du service de sécurité, surtout au Québec, dans des circonstances tout aussi délicates que celles-ci, le premier ministre pourrait-il nous promettre que lui-même ou le solliciteur général fera une déclaration complète à ce sujet avant l'ajournement de Noël?

M. Lalonde: Cette déclaration a déjà été faite.

● (1140)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ferai cette déclaration dès maintenant. Le gouvernement verra d'un mauvais œil toute tentative de la part d'une personne ou d'un gouvernement, de quelque province que ce soit, en vue d'obtenir des renseignements confidentiels du gouvernement du Canada par des moyens détournés, et la police et les fonctionnaires s'efforceront certainement d'empêcher ce genre d'activité.